

# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



# **COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION JEUNES**

# Réunion du 20 Février 2019

Présents: Messieurs LUCAS - AGASSE - - REALLAND - THEVENIN - GABAS -

BERTRAND - JULLIAN - BRAULT - MAURIN.

Excusés: Madame SALDANA - Monsieur HEVE.

# Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.

# MATCHS à JOUER / à REJOUER

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

A procédé à la reprogrammation des matchs non joués aux la dates initialement prévues.

### (Liste ci-dessous)

VOIR la liste des matchs à jouer / à rejouer

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

# U19 REGIONAL 2

#### **MODIFICATION**

### Poule D

Match du 02.03.19 MARSSAC CL LI LS / CASTRES US du 02.03.19

En raison du tournoi National FUTSAL le week-end du 2 et 3 mars, La Commission décide de reporter la rencontre MARSSAC CL LI LS / CASTRES US au 30.03.19

### U 17 REGIONAL 2

### **MODIFICATION**

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

ACCORDE la demande de modification (via FOOT CLUB accord des deux clubs)

#### **POULE** A

Match du 24/03/2019 - PERPIGNAN OC / SETE se jouera le 20/04/2019.

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

#### **DECISION**

⇒ Suite à la décision de la Commission REGLEMENT et CONTENTIEUX du 7 Février 2019, la Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**DECIDE** de faire JOUER la rencontre

#### **POULE B**

Match du 03/02/2019 - ST ESTEVE / CASTELNAUDARY se jouera Le 10/03/2019.

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

#### **U14 ELITE**

#### **MODIFICATION**

Match du 24.03.19 MONTAUBAN FC TG 2 / CASTRES US F. 2

En raison d'un voyage scolaire (attestation fournie par le Collège des Cèdres de CASTRES) du 19 au 24 mars 2019,

La Commission décide de reporter la rencontre du 24.03.19 MONTAUBAN 2 / CASTRES US F. au 31.03.19 à 13h.

#### U 15 REGIONAL 2 POULE A

### **MODIFICATION**

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

ACCORDE la demande de modification (via FOOT CLUB accord des deux clubs)

 Match du 03/03/2019 - ALES OL / AGDE RCO Se jouera le 20/04/2019.

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

# **AMENDE**

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

## **FORFAIT**

Match du 17/03/2019 – U 19 REGIONAL 2 POULE B (EST)

Mail en date du 13.02.19 du club de PEROLS informant la commission du forfait

⇒ **PEROLS ES (514317)** (2<sup>ième</sup> forfait)...... Amende - 40 € Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes diverses.

Match du 17/02/2019 – U 17 REGIONAL 2 POULE B (EST)

Mail en date du 15.02.19 du club d'US BRIOLET informant la commission du forfait

⇒ **FC BRIOLET (590237)** ...... Amende - 30 €

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes diverses.

## **FMI**

Non envoi de la Feuille de Match Informatisé par le club RECEVANT, après validation de l'Arbitre.

#### Week-end du 9 et 10 Février 2019

### <u>U 17 – REGIONAL 2 POULE B (EST)</u>

- BRIOLET FC / ST ESTEVE : 25 euros
- CERDAGNE CAPCIR / NARBONNE FU: 25 euros

### Week-end du 16 et 17 Février 2019

# <u>U 19 – REGIONAL 1 POULE B</u>

- CUGNAUX VILLENEUVE / COLOMIERS
  - ⇒ CUGNAUX VILLENEUVE (505935): Amende 25 €

# <u>U 19 – REGIONAL 2 POULE A (EST)</u>

• MONTPELLIER ST MARTIN / LUNEL : 25 euros

### U 19 - REGIONAL 2 POULE C

- AUSSONNE SEILH / E.F.C.V
  - ⇒ AUSSONNE SEILH (522125): Amende 25 €
- COLOMIERS 2 / SAAFC GARONNA NORD
  - ⇒ COLOMIERS US (554286): Amende 25 €

# <u>U 17 – REGIONAL 2 POULE A (EST)</u>

• MONTPELLIER AS PTT / CASTELNAU LE CRES : 25 euros

Le Secrétaire de séance Monsieur LUCAS Le Président Délégué de séance Mr BERTRAND